

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026.066 Séance du **DIX-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-SIX**
Date de la convocation : Mardi 12 mai 2026
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT
Membres en exercice : 33
Quorum : 17

29 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUENEZ Éric, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFRIQUE Laetitia , BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

3 absents ayant donné pouvoir :

NOURRY Alexandra à BELMAS Jean-Pierre, BAUD Joël à ANTOINE Patrick, BOURGEOIS Florian à TREBOZ Valentin

1 absent excusé sans pouvoir :

MOLS Louis-David

Objet : Subvention exceptionnelle à une association

L'association ADAMA (Anciens Maires et Adjointes de France) a organisé le concours « Tu choisis ton avenir, tu votes » auprès des lycées. Deux Lycées sont arrivés ex aequo, le lycée des Glières à Annemasse et le lycée Gabriel Fauré à Annecy, avec la réalisation de leur film.

Les élèves iront le 28 juin à l'Élysée puis au musée de la Légion d'Honneur, l'association sollicite les collectivités pour participer au financement du projet.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir l'association pour l'accompagnement des jeunes dans leur parcours civique avec une subvention d'un montant de 600 € à l'Association des Anciens Maires et Adjointes de France.

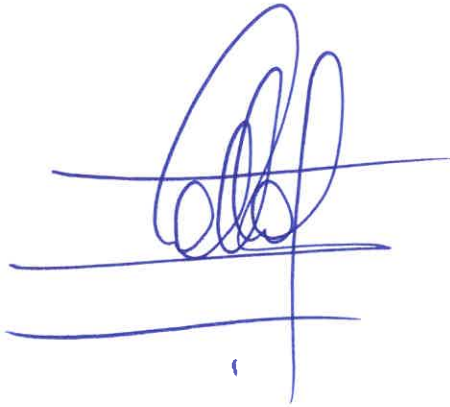
2026.066

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association des Anciens Maires et Adjointes de France.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

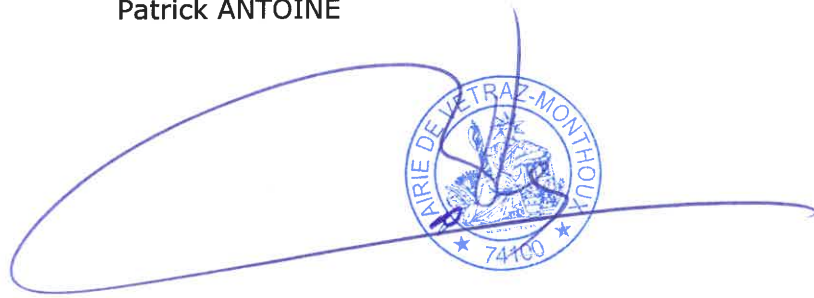
Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 21 mai 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

21/05/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.